

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Sur tout le périmètre de l'opération Porte des Alpes, la Communauté urbaine a acquis, au fil des années, tout le foncier nécessaire aux différents projets dont certains sont déjà très avancés. Il ne reste que deux propriétaires avec qui les négociations amiables n'ont jamais pu aboutir.

Aujourd'hui, aux termes des compromis qui vous sont proposés, ils accepteraient de céder leurs terrains à un prix global de 150 F le mètre carré, toutes indemnités incluses.

Les références de prix immédiates antérieures et l'avis des services fiscaux se situent plutôt à un prix moyen de 90, 100 F le mètre carré, valeur occupée, la dernière référence se situant à 135,79 F le mètre carré, valeur libre, indemnité de emploi incluse.

Ces terrains sont concernés de manière très urgente par le tracé du tramway, la réserve pour extension de l'université, le tracé viaire à l'étude et le projet de la future ZAC "Secteur Central".

Il y a un intérêt certain à acquérir à l'amiable et à pouvoir entrer en jouissance rapidement des terrains, un passé outre à l'avis des services fiscaux peut donc se justifier, compte tenu notamment du fait qu'il s'agit des derniers propriétaires concernés.

Il s'agit de :

Propriétaires	Superficie (en mètres carrés)	Références cadastrales	Avis des services fiscaux (valeur occupée)	Prix d'acquisition proposé (valeur libre)
Droz François	4 333	AI 22	433 300 F	649 950 F
Julien Joseph	15 449	AI 36	1 544 900 F	2 317 350 F
Julien Joseph et Raymond	14 089	AI 34-40	1 408 900 F	2 113 350 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - passer outre l'avis des services fiscaux,

b) - signer les présents documents ainsi que les actes authentiques à intervenir.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0261.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,